

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 3 JUIN 2021 à 18 H 15**

FINANCES	2
I. Budget principal 2021 - Décision Modificative n°1	2
II. Subventions aux associations.....	4
III. Demandes de subventions dans le cadre du Fonds d'Initiative Culturelle	5
AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	6
IV. Règlement intérieur des Temps Périscolaires	6
V. Dotations aux écoles	7
DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL	8
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.....	8

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 3 JUIN 2021 à 18 H 15

PRESENTS : Olivier DUPUY, Raphaëlle LAFAYE, Cyril GOUBIE, Martine BORDERIE, Catherine LABAT, Lionel WAVRANT, Marie-Laurence DELMAR, Jérémy DEBAY, Michel SEJOURNE, Nicole ROOY, Christine LAVERGNE, Éric RICHAUD, Philippe RAUHUT, Véronique GONTHIER, Virginie BARDET, Marion SERRA OGBONNA, Carole DEYRES-MORETTI, Claire COBOS, Martial TRESSOS, Jean-Louis LANAU**, Catherine ARNOUILH, Nathalie TRAPY, Manuel GERVILLA.

POUVOIRS : Jérôme PAPATANASIOS à Michel SEJOURNE, Olivier MIGNOT à Olivier DUPUY, Thomas DESJOUX* à Marion SERRA OGBONNA, Cécilia CORNET à Catherine ARNOUILH.

Madame Martine BORDERIE est désignée Secrétaire de Séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

***Arrivée de Thomas DESJOUX à 18h30 avant le vote du point 1.**

****Arrivée de Jean-Louis LANAU à 18h35 avant le vote du point 1**

FINANCES

I. Budget principal 2021 - Décision Modificative n°1

Rapporteur : Cyril GOUBIE

Il est nécessaire de procéder à la régularisation de certaines lignes budgétaires en recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement sur l'exercice 2021 du budget principal.

Ces régularisations s'expliquent essentiellement par :

- l'attribution de dotations non prévues en recettes initialement et le calcul définitif de la compensation de la taxe d'habitation qui permettent de palier à des dépenses supplémentaires (honoraires et frais d'actes dans le cadre de la cession d'un terrain à Périgord Habitat pour la construction de logements sociaux, nouvelles activités sur les temps périscolaires, augmentation de l'enveloppe dédiée au Fonds d'Initiative Culturel,...) ;
- la réception des notifications d'attribution des subventions perçues au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement de la Place et la création d'une Halle et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le remplacement des menuiseries de l'École Élémentaire du Centre-Ville;
- la nécessité de réaliser des achats et travaux non prévus initialement au budget ou de compléter des lignes insuffisamment approvisionnées (nouveau site internet de la Ville, matériel et logiciel informatique, travaux de terrassement impasse Spinguelèbre, ...).

Les recettes supplémentaires à intégrer vont approvisionner un compte de réserve pour la réalisation de travaux futurs.

EN
FONCTIONNEMENT

RECETTES				DEPENSES			
ART	FONCTION	LIBELLE	MONTANT	ART	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
73111	01	Contributions directes – Taxes d’habitation	106 675,00	6064	020	Fournitures administratives	150,00
74834	01	Etat - Compensation au titre des exonérations de Taxes foncières	24 891,00	6188	422	Autres frais divers-intervenants temps périscolaires	3 500,00
7411	01	Dotation forfaitaire	-41,00	6262	020	Frais de télécommunication	252,00
74121	01	Dotation de solidarité rurale	18 083,00	6227	523	Frais d'actes et de contentieux	12 000,00
74127	01	Dotation nationale de péréquation	-1 312,00	6238	023	Relations publiques supports	3 000,00
				64138	020	Personnel non titulaire - autres indemnités	6 350,00
				65548	020	Contributions aux organismes de regroupement	- 4 368,00
				6574	025	Subventions de fonctionnement aux associations	4 000,00
				61551	020	Entretien et réparations sur biens mobiliers	8 000,00
				023	01	Virement à la section d'investissement	115 412,00
TOTAL			148 296,00	TOTAL			148 296,00

EN INVESTISSEMENT

RECETTES				DEPENSES			
OPERATION -ART	FONCT	LIBELLE	MONTANT	OPERATION - ART	FONCT	LIBELLE	MONTANT
141-1331	831	Dotation d'équipement des territoires ruraux	227 675,00	103-2315	822	Immobilisations en-cours - Instal. Mat et outil. Technique	1 500,00
105-1338	212	Dotation de soutien à l'investissement local	11 320,00	107-2183	020	Mat. de bureau et informatique	2 500,00
024	020	Produits des cessions d'immobilisations	1 800,00	100-2051	023	Concessions et droits similaires	1 700,00
021	01	Virement de la section de fonctionnement	115 412,00	999-2313	01	Immobilisations en-cours – Construction	350 507,00
TOTAL			356 207,00	TOTAL			356 207,00

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette décision modificative relative au budget principal.

II. Subventions aux associations

Rapporteur : JérémY DEBAY

Les crédits figurant à l'article 6574 – « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privé » du budget principal de la Ville ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'un montant total de 49 296 € a été voté à cet article sur le budget 2021, incluant les dotations annuelles attribuées aux écoles (2 296 €) et le Fond d'Initiative Culturelle (6 000€). Le montant susceptible d'être alloué aux associations s'élève donc à 41 000 €.

Plusieurs associations ont déposé, depuis le début de l'année 2021, des demandes de subventions qui ont été étudiées par JérémY Debay, Maire-Adjoint en charge des relations avec les associations.

Les propositions de subventions pour l'exercice 2021 sont les suivantes :

CATEGORIES	ASSOCIATIONS	SUBVENTION ATTRIBUEE (N-1)	Montant avantages en nature évalués en n-1	SUBVENTION (année N)	
				Demandée	Proposition
SPORT	Compagnie des Archers Solidaires (CAS 24)	500,00 €	1 278,00 €	1 250,00 €	500,00 €
	GIRLS & BOYS COUNTRY ROAD	250,00 €	422,00 €	500,00 €	250,00 €
	PRIGONRIEUX FOOTBALL CLUB	19 500,00 €	7 050,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
	RUGBY CLUB PRIGONTIN	7 500,00 €	2 733,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	SECTION GYMNASTIQUE PRIGONRIEUX	150,00 €	543,00 €	350,00 €	350,00 €
	TENNIS CLUB DE PRIGONRIEUX	1 500,00 €	4 101,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	UNION CYCLISTE PRIGONTINE	400,00 €	304,00 €	400,00 €	400,00 €
CULTURE	COMITE DES FETES DE PEYMILOU	500,00 €	131,00 €	1 400,00 €	1 000,00 €
	FOYER LAIQUE	500,00 €	272,00 €	1 300,00 €	1 000,00 €

	PHOTO CLUB	200,00 €	180,00 €	200,00 €	200,00 €
SOCIALE	AMITIE ET COOPERATION FRANCE CAMEROUN	0,00 €	60,00 €	225,00 €	200,00 €
	PEP'S	1 300,00 €	104,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
	EPIFAMILLE	3 000,00 €	4 337,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
DIVERS	CLUB DE L'AGE D'OR	900,00 €	6 180,00 €	1 000,00 €	900,00 €

Les dossiers de demande de subventions sont consultables au service administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'attribution des subventions telles que proposées ci-dessus, au titre de l'exercice 2021 ;
- autorise le Maire à accomplir les formalités administratives.

III. Demandes de subventions dans le cadre du Fonds d'Initiative Culturelle

Rapporteur : JérémY DEBAY

Le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 18 mars 2021, le budget principal de la Commune, sur lequel un Fonds d'Initiative Culturelle (FIC) a été proposé à l'article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé), pour un montant global de 6 000 €. Ce fond permet de participer financièrement aux actions culturelles proposées par diverses associations, dans le but de développer et diversifier ces initiatives sur la Commune.

Lors de cette même séance, le Conseil Municipal a décidé d'abonder cette enveloppe de 4 000 € afin de porter ce FIC à un montant total de 10 000 €.

Plusieurs dossiers de demandes de subventions au titre du FIC ont été déposés en 2021 par des associations auprès de la Ville :

- l'Association La Claque, collectif bergeracois, dans le cadre de l'organisation de l'édition 2021 du Festival « La Caresse » programmé les vendredi 11 et samedi 12 juin 2021 sur le domaine du Château Monplaisir ;
- l'association les Rives de l'Art, dans le cadre de l'organisation de l'exposition « EPHEMERES 2021 » programmé du 3 juillet au 30 septembre 2021 à la médiathèque de Prignonrieux

- l'association Cy'Raidno Solidaire dans le cadre de l'organisation d'un raid-aventure « Europ'Raid 2021 » prévu du 31 juillet au 21 août 2021, dont l'équipage est composé de trois coéquipières Prigontines.

Les membres de la Commission Vie Associative et Sportive, qui ont étudié ces demandes, ont décidé de proposer au Conseil Municipal d'attribuer à ces associations une subvention dans le cadre du FIC pour les montants suivants :

- Association La Claque : 1 000 € ;
- Association les Rives de l'Art : 840 € ;
- Association Cy'Raidno Solidaire : 1 000 €.

Parallèlement, ces associations pourraient bénéficier des avantages en nature suivants : mise à disposition gratuite de salles et matériel et du personnel du Pôle Technique pour assurer la logistique, soutien en matière de communication.

Le Conseil Municipal, à la majorité (23 votes pour, 1 vote contre, 1 abstention, Monsieur le Maire et Olivier Mignot ne participent pas au vote) :

- approuve l'attribution de ces participations dans le cadre du FIC telle que proposée ci-dessus au titre de l'exercice 2021 ;
- confirme qu'une partie des crédits prévus au compte 6574 du budget primitif 2021 peut être engagée à cet effet ;
- approuve l'attribution des avantages en nature proposés en complément de la subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités administratives.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

IV. Règlement intérieur des Temps Péri-scolaires

Rapporteur : Catherine LABAT

Par délibération du 10 Juillet 2020, le Conseil municipal a approuvé les trois règlements intérieurs des accueils péri-scolaires actuellement en vigueur pour les services péri-scolaires de la Ville.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a approuvé la création du Comité d'élaboration et de suivi du projet pédagogique par délibération du 19 novembre 2020, le changement du logiciel de facturation des accueils péri-scolaires et la révision des tarifs et modalités d'application des Restaurants scolaires par délibérations du 18 mars 2021.

Aussi, il y a lieu d'intégrer ces évolutions et de corriger les points qui ont pu poser difficultés dans la pratique dans un Règlement intérieur des Temps Péri-scolaires commun aux accueils péri-scolaires de la ville qui entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2021/2022.

Le projet de Règlement intérieur des Temps Péri-scolaires est transmis en annexe de cette note de synthèse.

Le Conseil Municipal, à la majorité (26 votes pour, 1 abstention) :

- adopte le Règlement intérieur des Temps Péri-scolaires ;
- autorise le Maire à procéder aux formalités administratives et à informer les familles préalablement à la rentrée scolaire 2021-2022.

V. Dotations aux écoles

Rapporteur : Carole DEYRES-MORETTI

Le Conseil Municipal a adopté, par délibération du 18 Mars 2021, son budget primitif 2020, sur lequel un montant de 49 296 € a été prévu à l'article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes) afin notamment de promouvoir la culture par le biais du renouvellement d'un fonds d'initiative culturelle et d'apporter une aide financière aux associations locales et aux écoles pour favoriser l'éveil culturel des enfants.

Il s'avère nécessaire de procéder au versement des dotations aux écoles qui permettront le financement des projets culturels réalisés sur l'année scolaire 2020-2021, tel que défini ci-dessous :

Dispositifs	Ecoles concernées	Montant par élève (en €)	Nombre d'élèves	Montant total alloué (en €)
Participation des élèves à des évènements culturels	Maternelle du Centre-Ville	7	99	693
	Elémentaire du Centre-Ville		158	1106
	Primaire de Peymilou		71	497
TOTAL				2296

Pour rappel, en plus de ces dotations culturelles, la Ville contribue chaque année à l'éducation des enfants inscrits dans un établissement scolaire prigontin par le biais des versements suivants :

- 61 euros par enfant pour l'aide aux frais de fonctionnement,
- 100 euros par classe pour les achats de Noël,
- 1 000 euros par classe pour l'Ecole de Peymilou pour participer aux frais de transport et permettre aux enfants de cet établissement de profiter des structures municipales du Centre-Ville,
- 3500 euros pour financer les déplacements des enfants des trois écoles vers l'Aqualud et permettre à chaque enfant l'apprentissage de la natation.

De plus, de nombreuses dépenses d'investissements sont réalisées notamment pour l'aménagement des locaux scolaires et périscolaires et l'achat d'équipements informatiques et de mobilier.

Par ailleurs, en raison du contexte sanitaire, le voyage scolaire des élèves de l'Ecole Elémentaire du Centre-Ville n'est pas envisagé pour le moment. Il n'y a donc pas lieu de verser la participation au transport pour ce voyage prévu à l'article 6251 du budget primitif pour un montant de 5 500€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'attribution des dotations aux écoles telles que présentées ci-dessus au titre de l'exercice 2021 qui ne seront versées qu'à hauteur des dépenses engagées par l'équipe enseignante au profit d'activités culturelles (présentation des factures obligatoire) ;
- confirme qu'une partie des crédits prévus au compte 6574 du budget primitif 2021 peut être engagée à cet effet ;
- autorise le Maire à accomplir l'ensemble des formalités administratives permettant d'informer les écoles et de procéder au versement de ces dotations.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et par délibération en date du 26 mai 2020, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour exercer, au nom de la Commune, un certain nombre d'attributions. Les décisions prises dans le cadre de ces attributions doivent être présentées lors de chaque séance du Conseil Municipal :

- 2021-26. Délivrance d'une concession cinquantenaire au Cimetière de Blanzac pour un montant de 650 € (grand caveau) ;
- 2021-27. Délivrance d'une concession trentenaire au Cimetière de Blanzac pour un montant de 350 € (cavurne) ;
- 2021-28. Délivrance d'une concession cinquantenaire au Cimetière de Blanzac pour un montant de 500 € (cavurne) ;
- 2021-29. Délivrance d'une concession trentenaire au Cimetière de Blanzac pour un montant de 350 € (petit caveau) ;
- 2021-30. Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du marché de travaux de construction d'une halle pour un montant de 32 000 € HT.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation du courrier de remerciement transmis par l'Association des Maires des Alpes-Maritimes pour le soutien apporté suite à la tempête Alex.

La séance est levée à 19 heures 05.